

Association Roya Expansion Nature

Agréée le 4 août 1994 ; renouvelé le 17 janvier 2014

Membre de France Nature Environnement 06

15, rue des anciens combattants - 06540 Saorge

Collectif Sauvons-la-Roya

A Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Vallée de la Roya, le 8 septembre 2018

Objet : Intervention des forces de l'ordre sur la RD6204

Monsieur le Préfet

Le récent accident mortel survenu au viaduc autoroutier de Gênes a eu plusieurs conséquences :

- a) de montrer que l'obsolescence des ouvrages d'art et leur défaut d'entretien peuvent avoir de terribles conséquences, même sur une infrastructure financièrement très rentable.
- b) d'aggraver les problèmes de congestion routière dans l'agglomération gênoise, et d'impacter certains trajets trouvant leur origine ou leur destination avant ou au-delà de Vintimille.
- c) d'inciter une partie du trafic à chercher à contourner l'obstacle par l'ouest et le nord pour aller au-delà de Gênes, vers la Toscane ou vers la plaine du Pô via Alexandrie.

Il y a trois itinéraires permettant de passer de la Méditerranée à la vallée du Tanaro puis du Pô : l'autoroute Savone-Alexandrie, la route provinciale d'Imperia à Ceva ou la route de la Roya et du Col de Tende entre Vintimille et Cuneo rejoignant le réseau autoroutier.

De fait, nous avons pu constater une augmentation du nombre de poids lourds qui circulent dans la vallée de la Roya en infraction à l'arrêté départemental et à l'arrêté inter-municipal des 5 maires de la vallée portant interdiction de circuler aux poids lourds de plus de 19 tonnes.

Or nous avons déjà attiré l'attention des autorités françaises sur le danger manifeste de laisser circuler sur la RD 6204, qui n'est pas dimensionnée pour, un nombre important de poids lourds qui vont aggraver la structure même de la route. Nous rappelons qu'en 2017, au lieu dit Scarassoui près de Fontan, une catastrophe a été évitée de justesse quand des ouvriers chargés de nettoyer la berge de la Roya ont découvert une véritable caverne dans le remblai sous la RD 6204, qui aurait pu s'effondrer au passage d'un véhicule. De trop nombreux tronçons sont dans le même état de vétusté, non seulement de revêtement et de géométrie, mais aussi dans la structure profonde de la route qui n'a jamais été dimensionnée pour supporter du trafic lourd intense.

Nous sollicitons donc l'intervention de la force publique pour faire respecter l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes sur la RD6204. La présence du poste de contrôle permanent de police à la frontière à Fanghetto devrait permettre d'identifier, verbaliser puis dissuader les contrevenants.

Avec nos sincères salutations.

Association

Roya Expansion Nature

ren.roya.org

associationren06@gmail.com



Collectif Sauvons-la-Roya

www.sauvons-la-roya.fr

sauvons.la.roya@gmail.com



Copie à l'attention de Mesdames Valérie TOMASINI, conseillère départementale du canton Roya-Bevera-Paillons et Brigitte BRESC, Maire de Saorge, et de Messieurs André IPERT, Maire de Breil-sur-Roya, Philippe OUDOT, Maire de Fontan, Daniel ALBERTI, Maire de La Brigue et Jean-Pierre VASSALO, Maire de Tende.